

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 décembre 2022

PROCES VERBAL

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf Mme FORRLER Sandrine a donné procuration à Mme STIEFEL Martine, M. EICH Yannick a donné procuration à M. PETRY Philippe et M. BRUNNER Emmanuel (absents excusés)

Convocation du 25 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h00

Mme Mylène FULLENWARTH a été désignée comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu du 24 octobre 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Forêt communale : état prévisionnel des coupes et programme d'actions – Année 2023

Mme le Maire salue la présence de M. KRIMM Laurent, responsable de l'Unité Territoriale de Niederbronn-les-Bains.

La commission « Forêt » a pris connaissance, le 19 octobre 2022, de l'état prévisionnel des coupes et du programme d'actions pour l'année 2023.

Après les explications de M. KRIMM Laurent, le conseil municipal valide l'état prévisionnel des coupes (2043 m³) pour une recette brute de 86 510 €, le programme d'exploitation pour un montant de 23 600 € et autorise Mme le Maire à signer tous les documents y afférents et de voter les crédits correspondants et de les inscrire au budget prévisionnel 2023.

M. KRIMM fait part aux élus d'un prochain remaniement des triages forestiers concernant les Unités Territoriales de Lembach et Niederbronn. Dix communes membres du SIVU forestier Vallée de la Sauer pourraient être rattachées à l'Unité Territoriale de Lembach.

3. Dotation de Noël pour l'école

Mme le Maire propose aux élus de fixer la dotation de Noël pour l'école. Après discussion, le conseil municipal décide de la fixer à 15 € par enfant.

4. Demande de subvention exceptionnelle de l'association des Cerfs Solidaires

Mme le Maire soumet aux élus une demande de subvention exceptionnelle de l'Association des Cerfs Solidaires pour l'amélioration du « club house » et la création de toilettes dont le montant total des

factures et des devis s'élèvent à 14 030,12 € TTC. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 20 % du montant de la dépense dans la limite de 2 806,02 € arrondi à 2 810 € sur présentation des factures acquittées.

5. Renouvellement d'engagement à la certification PEFC

L'engagement à la certification forestière PEFC arrivant à échéance le 31 décembre 2022, Mme le Maire propose aux élus de renouveler pour 5 ans l'adhésion. Le montant de la cotisation s'élève à 334,21 €. Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et de M. KRIMM les élus décident de renouveler l'adhésion et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents y afférents.

6. Création d'une nouvelle régie mixte

La trésorerie SGC de Haguenau conseille à la commune de créer une régie mixte englobant la régie de recettes de la mairie et la régie d'avances et de recettes du point lecture. Mme le Maire en informe les élus, après explications, le conseil municipal approuve la création d'une régie mixte.

Mme le Maire suggère aux élus de nommer un nouveau régisseur et propose Mme Sabrina BRUNNER en remplacement de Mme Sylvie RUDOLF. Les élus approuvent cette décision.

7. Révision des prix de la salle socioculturelle

Le conseil municipal décide de réviser à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs de location de la salle. Après discussion, les tarifs pour les résidents et non-résidents sont augmentés de 5% en été et de 10% en hiver (tarifs arrondis). Le forfait pour absence de nettoyage ou nettoyage insuffisant de la salle passe à 150 € et une revalorisation du montant de la vaisselle cassée est fixée. L'ensemble de ces montants sont repris dans un tableau annexe.

Les élus décident de fixer la redevance pour l'occupation de la salle par les associations dans le cadre des activités sportives et/ou culturelle à 10 € par séance.

8. Révision des prix du loyer du logement – 6 rue du Moulin

Le logement situé 6 rue du Moulin étant actuellement vacant, Mme le Maire propose aux élus de réviser le montant du loyer. Après en avoir discuté, les élus fixent le prix du loyer à 450 € hors charges et une annonce sera publiée sur PanneauPocket.

9. Décision modificative au budget communal 2022

Mme le Maire informe les élus qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget communal 2022. Les crédits au chapitre 66 étant insuffisants pour mandater les intérêts d'emprunts.

Le conseil municipal approuve les inscriptions budgétaires suivantes :

BP 2022 – Fonctionnement / Dépenses :

- Compte 6714 (500 €) et 673 (200 €) – charges exceptionnelles- 700 €
- Compte 6615 – charges financières + 700 €

10. Marché de voirie : avenants et révision des prix

Dans le cadre du marché de voirie, Mme le Maire, présente deux avenants et une révision des prix aux élus concernant des travaux supplémentaires.

Avenant n° 2B qui annule et remplace l'avenant n° 2 :

- modification du réseau d'assainissement des caves d'habitations de la rue du Muguet ;
- mise à niveau d'une chambre de tirage ;
- fourniture et pose d'avaloir déporté pour bouche d'égout

Avenant n° 3 :

- reprofilage de la chaussée en enrobé (pris en charge par la CeA)

Après avoir entendu les explications et avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal approuve l'avenant n° 2B pour un montant de 4 800,25 € HT, l'avenant n° 3 pour un montant de 22 813,96 € HT et la révision des prix qui s'élève à un montant de 3 321,62 € HT. Les élus autorisent Mme le Maire à signer les documents.

11. Divers

Mme le Maire informe les élus qu'il a été nécessaire de prendre un arrêté de décision modificative simplifiée le 15 novembre 2022. Les crédits au chapitre 65 ayant été dépassés vu le versement d'une indemnité de licenciement versée à un agent du SIVU forestier non prévue au budget. Le chapitre 65 a été crédité de 5 000 € prélevés sur les Dépenses imprévues.

Mme le Maire rappelle la fête de Noël des aînés prévue le 11 décembre 2022 celle-ci sera précédée d'un culte/concert à l'église.

Mme le Maire a fait le point sur la démolition du bâtiment situé dans la rue des Cerfs.

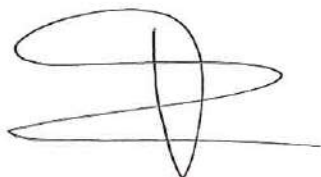
Le Président du Football Club de Langensoultzbach a transmis un mail à la mairie informant les élus de l'augmentation excessive des tarifs de consommation d'électricité. Cette dépense supplémentaire pourrait mettre le club en difficulté financière.

Mme STIEFEL Martine informe le conseil municipal de la plantation des couvre-sols et des zones tests engazonnées au cimetière dans le cadre du projet commune nature. Elle informe également le conseil municipal de la commande des éco-cups subventionnée par le SMICTOM (challenge du tri).

Mme le Maire informe les élus du montant global des travaux de viabilisation des trois derniers terrains du lotissement KISS qui s'élève à 21 533,19 € HT soit 25 839,83 € TTC.

La séance est levée à 23 h 20.

Secrétaire de séance
Mme Mylène FULLENWARTH



Pour copie conforme.
Langensoultzbach, le 02 décembre 2022
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

